

ABONNEMENT

Saumur

Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAÎSSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS

A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

SAUMUR, 17 DÉCEMBRE

Les traitements ecclésiastiques

Dans le grand débat qui a eu lieu devant les Chambres sur les rapports de l'Etat avec l'Eglise, il est une question que personne n'a soulevée, bien qu'elle soit d'importance majeure et qu'il eût été tout à fait opportun de la résoudre à cette occasion. C'est celle de savoir si l'Etat a le droit de suspendre les traitements ecclésiastiques.

On sait que c'est sous cette forme que, depuis un certain temps, il manifeste aux curés et desservants son mécontentement et qu'il les frappe quand il estime qu'ils ont dérogé à leurs devoirs envers lui. Or, ni les lois ni même l'usage ne l'autorisent à agir ainsi. Les lois ! Le Concordat et les articles organiques ne prescrivent rien de pareil. L'usage ! C'est le gouvernement actuel qui a innové en cette matière. Avant lui, jamais on n'avait eu recours à des mesures de ce genre.

Où donc puise-t-il les droits qu'il s'arroge ?

C'est là ce qu'aurait intérêt à savoir le clergé, celui des campagnes surtout, exposé plus encore que celui des villes aux rigueurs administratives. Si j'étais député, je saisiserais la première occasion pour obliger le ministre des cultes à s'expliquer sur ce point.

Le procédé dont je parle et contre lequel ceux qui en sont victimes se trouvent sans défense, n'est que l'abus de l'arbitraire et de la force. Il est d'autant plus odieux que le traitement alloué aux ecclésiastiques n'a rien de commun avec celui que reçoivent les fonctionnaires civils pas plus qu'avec le solde qui est attribuée aux militaires. Il constitue au plus haut degré une indemnité et résulte d'un contrat consacré par une loi. L'ignorance ou la

mauvaise foi de nos adversaires sont telles qu'ils contestent cette interprétation. Mais l'histoire leur inflige le plus formel démenti.

Dans la nuit du 4 août 1789, l'Assemblée nationale vota le principe du rachat de toutes les dîmes, des dîmes ecclésiastiques comme des autres. Un peu plus tard, ce vote fut modifié. On décida que les dîmes ecclésiastiques seraient non pas rachetées, mais abolies. Toutefois, on ajoutait : « sauf à pourvoir à l'entretien du sacerdoce. » En même temps, on commençait à discuter la légitimité des biens de l'Eglise et cette discussion se dénouait par une déclaration formelle de principes, portant « que les biens ecclésiastiques appartenaient à la nation ».

Ces biens étaient considérables.

Fruits de donations, disaient les uns, de captations, disaient les autres, ils constituaient un capital d'environ quatre milliards donnant deux cents millions de revenus. Dans l'état de détresse où se trouvait le Trésor national, il y avait là une ressource qui ne pouvait être négligée. Après de solennels débats, auxquels prirent part Mirabeau, Maury, Talleyrand, Monnier, d'autres encore, l'Assemblée nationale rendit le 2 novembre, par 568 voix contre 346, un décret dont voici le texte :

« L'Assemblée nationale déclare :

1° Que tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation à la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres sous la surveillance et d'après l'instruction des provinces ;

2° Que dans les dispositions à faire pour subvenir à l'entretien des ministres de la religion, il ne pourra être assuré à la dotation d'aucune cure moins de 4,200 livres par année non compris le logement et les jardins en dépendant. »

Ainsi fut constitué le clergé « salarié ».

En 1804, le Concordat confirma formellement ces dispositions. Le Pape déclara que « ni lui ni ses successeurs ne troubleront en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés ». En échange, l'Etat devait doter l'Eglise. « Le gouvernement assure un traitement convenable aux évêques et aux curés. » Les articles organiques ajoutaient que, « si les circonstances l'exigent, les Conseils généraux des grandes communes pourront, sur leurs biens ruraux ou leurs octrois, accorder aux prélats ou curés une augmentation de traitement ».

L'engagement est, on le voit, mutuel et contractuel. Il lie les deux parties. L'Eglise reconnaît qu'elle n'est plus propriétaire et l'Etat l'indemnise en accordant à ses ministres un traitement, lequel a le caractère d'une rente transmissible, incessible et insaisissable. Les textes sont formels.

Lors donc que l'Etat suspend ce traitement, il viole le contrat auquel il a souscrit et commet un acte aussi illégal que s'il cessait de payer les rentiers.

Contre les membres du clergé, il a les mêmes droits que contre tous les autres citoyens, en vertu du principe qui proclame l'égalité de tous devant la loi. Mais en vertu du même principe, il ne peut traiter les prêtres autrement que les civils. S'ils l'ont offensé, la loi lui fournit des armes pour se venger et les punir. Il a la prison, il a l'amende. Mais il ne peut les atteindre dans leur traitement, sans renier sa signature.

C'est cependant ce qu'il fait tous les jours, ce qu'il vient de faire encore, sans même recourir aux tribunaux, mais par de simples arrêtés préfectoraux. Il serait nécessaire, je le répète, qu'il fût mis en demeure de s'expliquer.

(Figaro.)

ERNEST DAUDET.

A LA CHAMBRE

LE VOTE DU BUDGET ET LA DÉCLARATION DE M. DE BAUDRY D'ASSON

Ainsi que nous l'avons dit hier, l'ensemble du budget a été voté par 394 voix contre 41.

A l'heure du scrutin, M. de Baudry d'Asson a fait cette déclaration :

« Avant que la Chambre passe au vote sur l'ensemble du budget, j'ai une courte déclaration à faire.

« Messieurs, le 10 mars 1888, je protestais, à cette tribune, contre le budget qui nous était présenté, et je disais notamment :

« Ce n'est pas pour donner des armes aux républicains contre tout ce que nous avons mission de défendre, que nous sommes envoyés ici par nos électeurs. »

« Aujourd'hui, messieurs, la situation ne s'est pas améliorée ; elle s'est même singulièrement aggravée par la conduite du gouvernement contre nos seigneurs les évêques.

« Oui ! la persécution religieuse est complète, et il est impossible de mesurer l'étendue des malheurs que cette persécution amènera dans le pays.

« En conséquence, messieurs, je n'attacherai pas mon nom à un budget qui est le budget d'un parti et non le budget de la France. (Exclamations à gauche. — Très bien ! très bien ! à droite.) »

La Chambre a adopté sans discussion la réduction de l'impôt sur le transport des voyageurs et des bagages à partir du 1^{er} avril 1892. Agréable poisson d'avril pour les innombrables voyageurs !

La question religieuse s'est représentée devant la Chambre. Un radical obscur, M. Lagrange, a demandé la suppression des évêchés non concordataires. M. Fallières s'est borné à répondre qu'il n'y a pas d'évêchés non concor-

7 Feuilleton de l'Écho Saumurois

LA MAISON SANS FENÊTRES

PAR ROGER DOMBRE

« Ce fut un vrai délire ; je devorai cette œuvre exquise, sublime, grande et puissante poésie dont le vol m'emportait comme l'aigle entraîne l'aiglon. A mesure que mes lèvres proféraient, comme malgré moi, les vers magnifiques, mon esprit s'élevait, s'échauffait et se peuplait de pensées nouvelles et poétiques aussi.

« Quand je refermai le volume sur ce dernier mot : « Merci », prononcé par la bouche mourante du malheureux laquais, un souffle étrange soulevait mon âme ; je me levai d'un bond, galvanisée, radiieuse, prête à m'écrier comme cet artiste à la vue de l'œuvre d'un grand maître :

« Et moi aussi, je suis poète ! »

« Quelque chose venait de s'éveiller en moi. Je me touchai le front pour m'assurer que c'était bien moi, moi Gaétane de Saint-Maur, qui pensais ainsi ; puis, allant à la fenêtre, j'en écartai doucement les volets : c'était une nuit

exquise de mélancolie et de poétique tiédeur ; la lune jetait ses rayons d'opale sur la campagne dépourvue, adoucissant la sauvagerie habituelle de ces lieux désolés.

« C'était beau, et je joignis instinctivement les mains pour prier, pour demander à Dieu de conserver la flamme bizarre qui venait de s'animer en moi.

« Je rallumai la bougie du flambeau, qui avait expiré lentement pendant ma rêverie ; puis, me pelotonnant de nouveau sur le divan, je bâtis mon plan et l'écrivis sur une feuille de papier.

« Cela fait, je rentrai doucement dans ma chambre : Mikaëla rouvrit les yeux, et me voyant debout : « Tu es malade ? » dit-elle anxieuse.

« — Non, au contraire, je suis bien, très bien, et je suis heureuse, Mikaëla, si tu savais ! Et je courus l'embrasser.

« Elle me fit place à côté d'elle, et, malgré la défense d'Antoinette et du docteur, je m'endormis près de ma sœur.

« Comme si cela peut me faire du mal !

« Le lendemain matin, à peine levée, je descendis à la cuisine ; un beau soleil brillait déjà dans le jardin.

« — Une journée splendide dont je vais profiter ! criai-je à Antoinette, qui, toujours soucieuse, préparait le déjeuner.

« — Vous irez en ville ? demanda-t-elle.

« — Bien sûr que non ! J'ai mieux à faire aujourd'hui !

« A midi on se fût cru en plein mois d'août, tant le ciel était bleu, la brise douce, le soleil chaud. Mikaëla manifesta le désir de se promener.

« — Nous sortirons, nous irons loin, va, ma petite sœur adorée, dis-je en la mangeant de caresses.

« Puis, à Mme Antoinette ahurie :

« — Tu vas nous faire du café après déjeuner, c'est fête aujourd'hui ; et fais-le fort.

« Elle obéit, se demandant quel subit et peu économique caprice me prenait soudain.

« Le nectar excitant me mit encore plus en verve ; Mikaëla partageait mon entrain ; nous nous chargeâmes du pliant et de chaises pour la chère malade, et nous allâmes nous abriter à quelques centaines de mètres de la maison, dans un endroit protégé du vent, que j'ai surnommé Nice, et d'où l'on jouit d'une vue ravissante.

« Mikaëla prit un livre, Mme Antoinette son

ouvrage, moi un crayon et du papier. J'écrivis ainsi pendant trois heures de suite.

« — Que fabriques-tu donc ? demandait Mikaëla curieuse.

« — Attends, attends que ce soit fini, mon ange, et tu verras.

« Nous rentrâmes pour croquer quelques raisins conservés selon la sage méthode d'Antoinette ; Mikaëla, ranimée par ce bain d'air pur et de soleil, se mit au piano sur ma demande, car elle ne se sentait nullement fatiguée ; moi, je continuai à écrire.

« Huit jours après, mon drame était achevé : trois actes et quatre tableaux, en quinze cent soixante-huit vers. Je n'avais pas voulu le lire à ma sœur avant que la dernière ligne en fût tracée.

« Je relus et corrigeai, puis je leur en fis la lecture à haute voix, essayant de me mettre dans le rôle de chaque personnage.

« Le sujet de la pièce est simple, assez neuf, quoique ancien ; le voici en trois mots :

« Titre : *La Vestale*.

« Premier acte : Le temple de Vesta ; les jeunes vierges causent, chantent, jouent ; l'une d'elles, Yviva, est triste ; l'existence qu'il faut mener aux pieds de la déesse lui pèse ; elle se

dataires, et c'est la vérité. Tous les évêchés, qu'ils aient été érigés en 1801 ou depuis, existent en vertu du Concordat, par un accord conclu entre le Souverain-Pontife et l'Etat. Les républicains affectent de ne considérer comme concordataires que les évêchés qui existaient en 1801, par conséquent ils demandent la suppression de 22 évêchés et de 8 archevêchés.

La mesure est violente et entraînerait des remaniements considérables dans la juridiction ecclésiastique. Cela n'a pas empêché la motion de réunir 223 voix, elle a été écartée par 278 suffrages. La séparation de l'Eglise et de l'Etat n'avait réuni samedi que 179 voix, il y a progression sensible, car on ne doit pas se faire d'illusion, la suppression brutale de 30 diocèses serait un acheminement rapide vers la séparation complète. Nous avons donc évité pour une fois encore la rupture éclatante, mais la question reviendra à bref délai, et les catholiques doivent s'habituer à l'idée d'une séparation possible et peut-être prochaine.

LA PLUME DE M. FLOQUET

M. Floquet est un radical qui fut porté à la présidence par les radicaux auxquels la coterie dirigeante opportuniste avait la longue habitude de faire toutes les concessions possibles.

Ce petit bonhomme sans mérite, cherchant à parodier Robespierre auquel il ressemble comme un bavard ressemble à un orateur, passait pour avoir de l'esprit et même de la politesse et du tact.

De l'esprit, c'est contestable; mais de la politesse et du tact, il était invraisemblable que l'auteur de « Vive la Pologne, Monsieur! » parvint à se maintenir dans un rôle qui était chez lui évidemment forcé.

Le naturel de ce personnage est revenu au galop. Et sa fausse réputation de président bien élevé s'est évanouie complètement dans les séances orageuses des 11 et 12 décembre.

Cette réputation était déjà pas mal écorchée d'ailleurs. Souvent l'on s'était plaint de la partialité du méchant petit bonhomme.

S'il a conservé l'admiration des radicaux, il a en revanche perdu l'amitié des opportunistes, et il l'a perdue irrévocablement. Il jouit des derniers jours de sa présidence.

Au mois de janvier, M. Floquet déménagera de l'hôtel du Palais-Bourbon où il se pavait en agitant si vaniteusement la plume de paon que feu Gambetta avait signalée.

Très certainement M. Floquet ne sera pas réélu. Les opportunistes ne sauraient lui pardonner ses maladroites, pas plus que les conservateurs ne lui pardonneront ses insolences de mauvais goût.

Déjà sa carrière était finie au point de vue gouvernemental. Il avait prouvé qu'il n'était pas possible comme ministre.

Il vient de démontrer qu'il n'est plus possi-

ble comme président de la Chambre. Son compte est réglé définitivement. Il n'a plus qu'à faire son paquet. Car dans trois semaines il sera réduit à l'état de simple député, ce qui est encore bien au-dessus de ce qu'il vaut.

Donnons lui pourtant un bon conseil: qu'il arrache sa plume de paon qui lui va si mal.

INFORMATIONS

A PROPOS DU HENRI-RIVIÈRE

On lit dans le *Journal de Fécamp*:

« Plusieurs de nos confrères de la presse catholique ont remarqué que la dépêche envoyée de Fécamp à l'Agence Havas, le 8 décembre, au sujet du miraculeux sauvetage du *Henri-Rivière* et du vœu accompli par son équipage à la chapelle de la Vierge, constate le caractère « émouvant dans sa touchante simplicité » du spectacle offert en cette circonstance par nos marins.

« Nos confrères disent que, de la part de certains journaux libres-penseurs qui ont publié telle quelle cette note de l'Agence Havas, c'est un « éloquent commentaire » du grand acte de religion accompli par les marins du *Henri-Rivière*.

« Leur surprise serait grande s'ils savaient que le correspondant de l'Agence Havas et l'expéditeur par conséquent de la dépêche du 8 décembre est, nous dit-on, un parfait libre-penseur, doublé d'un franc-maçon de la plus belle eau.

« Il y en a comme cela qui aujourd'hui déblatèrent contre la religion et le lendemain, pour faire oublier leurs injures et leurs insolences de la veille, protestent de leur respect pour la foi. Puis vingt-quatre heures après, pris d'une nouvelle crise d'athéisme, ils écrivent que le Dieu des catholiques est « un monstre, qui se venge sur les innocents! »

« Ces contradictions du jour au lendemain nous sembleraient étranges, si nous ne les savions intéressées et volontaires. Et nous sommes là-dessus de l'avis de tout le monde. »

On se rappelle qu'à Béziers, le maréchal des logis Gillot, du 13^e chasseurs, voyant qu'un de ses hommes, Armanet, ne parvenait pas à faire exécuter à son cheval les sauts prescrits, donna l'ordre de lui lier les mains derrière le dos. Mais au moment où le cheval sautait, il tomba et se cassa le bras. Le sous-officier voulut de nouveau le faire hisser sur le cheval; mais les soldats firent observer que le bras pendait.

Traduit devant le Conseil de guerre, Gillot a exprimé ses regrets. Son avocat (à sa habileté se servit de l'article d'un journal anarchiste, qui attaquait l'armée à propos de cet incident. Cette citation a produit une grande impression sur les juges, qui ont acquitté le sous-officier.

Gillot compte parmi ses ascendants toute une lignée de brave officiers, et le bras cassé d'Armanet est en bonne voie de guérison.

Disons toutefois que cet acquittement n'était pas prévu. Aussi, la foule, quelque peu houleuse, s'est-elle livrée à toutes sortes de vifs commentaires.

L'Allocution Consistoriale

Rome, 15 décembre.

Aujourd'hui paraît l'allocution prononcée par le Souverain-Pontife dans le Consistoire d'hier.

Le Saint-Père y dénonce avec une grande énergie la guerre faite, sous deux formes différentes, au Saint-Siège et à l'Eglise, par leurs ennemis.

Les uns multiplient ouvertement les attaques et les outrages.

Témoin les excès qui ont été commis dans les premiers jours d'octobre. Par irritation et par dépit, on a troublé sans pudeur et sans mesure d'éloquentes manifestations, l'on a sévi d'une façon absolument disproportionnée avec les motifs qu'on alléguait contre les étrangers pacifiques, et l'on a lancé des injures et des menaces contre le Pape.

Maintenant, par des réunions et par des écrits, l'on continue d'exciter le peuple, afin de rendre plus dure la situation du Souverain-Pontife. On déclare hautement que l'on veut frapper mortellement la Papauté et que l'on est résolu à employer même la force, si l'occasion s'en présente.

D'autres sont plus dissimulés, mais ils poursuivent le même but, car ils n'emploient pas les moyens dont ils disposent pour réprimer les excès des ennemis violents de la religion.

Eux-mêmes dénoncent la Papauté comme menaçante pour l'Italie. S'ils refusent d'abolir certaines lois favorables en apparence au Saint-Siège, c'est parce que cela leur sert à se justifier au dehors et à se consolider au dedans, sans compter que, selon leur propre avis, ces lois ne les empêchent pas de sanctionner toutes sortes de choses nuisibles à l'Eglise, offensantes pour la Papauté.

Pendant qu'ils déclarent respecter le pouvoir spirituel, ils prétendent en fixer arbitrairement les limites et assujettir l'Eglise à l'Etat.

Pareillement, ils affirment que les fidèles de tous pays sont libres de venir vénérer le Vicaire de Jésus-Christ; mais les étrangers, voyant la licence laissée aux outrages de la plèbe, craignent de venir.

Ainsi, la liberté du Pape de communiquer avec les fidèles est diminuée, et chaque occasion rend sa situation plus malaisée et plus pénible.

Si les difficultés sont telles en temps de paix, que serait-ce s'il y avait des troubles ou des bruits de guerre?

Pour Nous, a ajouté le Saint-Père, Nous avons toujours gardé l'attitude déjà prise par Notre prédécesseur, revendiquant Notre indépendance, réclamant Nos droits, particulièrement sur cette ville que la Providence et le suffrage des siècles ont assignée au Saint-Siège; et Nous l'avons fait avec la persuasion que l'intégrité de Nos droits peut parfaitement s'harmoniser avec l'indépendance et la grandeur de l'Italie.

La raison du redoublement d'hostilités contre le Saint-Siège est dans les desseins avoués des sectes, qui, au lieu de rencontrer des obstacles, sont secondés. Nous voudrions que les gouvernants comprennent le péril où ils courent.

Que les catholiques, étroitement unis à nous, opposent comme une digue leur fermeté et leur constance, se confiant en Dieu, en qui Nous espérons.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

VISITE DE L'ARMEMENT DES CORPS DE TROUPE

Après la visite de l'armement des corps de troupe en 1891, quarante-quatre officiers d'armement ont été signalés d'une manière particulière pour le zèle avec lequel ils ont rempli leurs fonctions.

Dans la liste de ces officiers, figure le nom de M. Gibard, à l'Ecole d'application de cavalerie de Saumur.

Quarante-quatre chefs armuriers ont mérité une citation au *Journal officiel*. Parmi eux se trouve M. Chauveau, à l'Ecole d'application de cavalerie de Saumur.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 15 décembre. — Marcelle-Ernestine Casset, place du port Saint-Nicolas; — Charlotte-Julienne Haquet, rue Nationale.

MARIAGE

Le 14 décembre. — Paul Richer, charpentier, a épousé Alphonsine Santon, couturière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS

Le 15 décembre. — Urbain-Armand Moine, gordonnier, 53 ans, rue Saint-Nicolas; — Julie Berthelot-Grandmaison, veuve de Jean-François Lavoye, 67 ans, rentière, à Notre-Dame-des-Ardilliers.

THÉÂTRE DE SAUMUR

La représentation que DUMAINE et TALBOT viennent donner sur notre théâtre sera composée, ainsi que nous l'annonçons depuis mardi, des *Beaux Messieurs de Bois-Doré*, du *Bonhomme Jadis* et d'une pièce de vers d'Eugène Manuel. Les *Beaux Messieurs de Bois-Doré*

souvent de sa famille, à laquelle on l'a arrachée tout enfant; elle rêve surtout à la vision entrevue plusieurs fois dans ses promenades en litière ou dans ses visites à une dame romaine: un beau jeune homme, qui, lui semble-t-il, l'a regardée avec tendresse et pitié.

Deuxième acte: Vivia en visite chez son amie; son affection pour le bel étranger a crû; il se nomme Marcus et aime la jeune prêtresse.

« Seulement il est chrétien.

« Vivia aussi voudrait être chrétienne; Vesta lui fait peur, les prêtres lui font peur, la vie la fait souffrir.

« Mais les vierges consacrées comme elle à la déesse ne sont libres qu'à trente-cinq ans. Pour Vivia, c'est la vieillesse.

« On comploté une évasion. Nul n'ignore que les prêtresses coupables sont enterrées vivantes... Mais Vivia aime et elle veut fuir.

« Tableau: la fuite, le feu éteint à l'autel de Vesta, stupeur des prêtres, etc.

« Dernier acte enfin: Villa au bord du Tibre chez le père de Marcus, noble vieillard aux cheveux blancs. Vivia s'est réfugiée là avec son amie la dame romaine, un prêtre chrétien l'instruit et la baptise, bientôt elle sera unie à

son cher Marcus.

« Mais Rome est en émoi: une des premières vestales s'est enfuie après avoir laissé éteindre le feu sacré; on la cherche pour la châtier.

« Et c'est pendant qu'ils modulent tous les deux leur duo de bonheur sous les verts palmiers de la villa où ils se cachent que, trahis par un esclave, ils sont découverts, condamnés et périssent ensemble.

« Cela m'ennuyait un peu de les faire mourir, mais les drames ne peuvent se terminer que d'une manière tragique, il le fallait donc.

« Je raconte tout cela en gros, en très gros même, mais je crois que mes vers ont rendu assez pathétiquement la chose; j'ai puisé mes notes dans un volume traitant du *Paganisme à Rome*. Sans cela je n'aurais jamais su y mettre ce qu'on appelle la couleur locale.

« Quand j'eus terminé ma lecture, je me hasardai à lever mes yeux.

« N'entendant point parler ma sœur, je craignis un instant que mon œuvre trop longue et ennuyeuse ne l'eût endormie.

« Mais non; l'émotion seule l'empêchait de manifester sa pensée.

« Elle se leva vivement, saisit ma tête dans

ses petites mains brûlantes et m'embrassa avec une sorte d'extase.

« — Gaétane, sais-tu ce que tu as fait là? me dit-elle, la voix vibrante.

« — Un poème, ma petite sœur, un essai de tragédie... un *four* peut-être, comme on dit.

« — Une œuvre de génie tout simplement, mon amour.

« Je devins rouge comme une cerise.

« — Oh! Mika!

« — Une belle œuvre en tous cas; je ne crois pas que tu t'écrives jamais rien de mieux.

« — Ce n'est pas flatter pour l'avenir, Mika.

« — Je te le répète, tu as composé là un chef-d'œuvre. Et tu n'as pas vingt ans, ô Gaétane! que je suis fière de toi!

« — Fôlé! dis-je, toute rouge de confusion, ne sachant encore si elle ne plaisantait pas un peu. Tu te moques?

« — Je me moque? C'est-à-dire, Gaétane, que tu vas nous relire cela, nous corrigerons; il y a des passages faibles à renforcer, des mots trop durs à remplacer, quelques phrases à adoucir, puis tu recopieras. Il faudra absolument montrer cela à quelqu'un, Gaétane.

« Songe donc, si tu allais gagner beaucoup d'ar-

gent, si, grâce à toi, nous allions redevenir riches?

« Je sautai de joie à ces paroles. Oh! si elle disait vrai, si elle ne se faisait pas illusion! Eh quoi? ces quelques pages de vers bâtis avec la fièvre de ces huit jours, sortis de mon cerveau halluciné, est-ce que, vraiment, ils pourraient rendre la santé à Mikaela?

« Je nous voyais déjà à Cannes, dans une modeste maisonnette au bord de la mer; Mikaela reprenait forces, couleurs, appétit, elle ne toussait plus.

« Soudain, je m'avisai de demander à Antoinette son appréciation.

« — Eh bien! me dit l'excellente femme hésitant un peu, moi, je ne comprends pas beaucoup la poésie, et puis je trouve toute cette grande pièce si triste, ça fait pleurer; décidément, je préfère la petite histoire de l'autre jour.

« Heureusement que les avis sont partagés.

« Et après avoir bien relu, corrigé et recopié, je me suis dépêchée de porter le manuscrit, non plus à M. le curé, car j'étais trop pressée d'en avoir la critique, mais à son ami, le bon M. Isidore. Il m'a reçue fort aimablement.

sont de George Sand et aussi de Paul Meurice, qui a adapté à la scène le célèbre roman à la Walter Scott, où l'illustre écrivain a mis le meilleur de son génie.

C'est après les *Beaux Messieurs de Bois-Doré* que, devant le buste d'Agar, seront Jits les vers qu'Eugène Manuel a écrits pour l'artiste qui savait si bien faire passer dans le public le souffle de patriotisme du *Codicille de Maître Moser*. Puis, viendra le *Bonhomme Jadis* que tous nous avons applaudi et que l'on revoit avec le charme des choses qui évoquent de doux souvenirs dans le cœur de ceux qui ont eu le bonheur de vivre leur jeunesse.

A lundi, donc !

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS
SALLE DU CIRQUE (quai Gambetta)

Dimanche 20 décembre 1891, à 1 h. 1/2,
400^e Concert populaire

FESTIVAL J. MASSENET

Avec le concours de

M^{me} DURAND-ULBACH, cantatrice de l'Opéra et du Théâtre Royal de la Monnaie, et de la SOCIÉTÉ SAINTE-CECILE d'Angers.

Programme

1. Overture de *Phèdre* (J. Massenet), par l'orchestre.

2. A Noël *Payen*, poésie d'A. Silvestre ; B *Deux fragments du poème d'Octobre*, poésie de P. Collin (J. Massenet), par M^{me} Durand-Ulbach, accompagnés au piano par l'Auteur.

3. 1812, double chœur sans accompagnement, paroles de E. Moreau, musique de J. Massenet, chanté par la Société Sainte-Cécile.

4. A *Dernier Sommeil de la Vierge*; B *Caprice en forme de variations*, pour orchestre sur la chanson chinoise de A. Gouzien ; C *Ménage de Manon*; D *Parade militaire* (J. Massenet), par l'orchestre.

5. *Enchantement*, poésie de J. Ruelle (J. Massenet), par M^{me} Durand-Ulbach, accompagné au piano par l'Auteur.

6. *Esclarmonde*, suite pour orchestre. — I. Evocation — II. L'île magique — III. Hymnée — IV. Dans la forêt, pastorale et chasse (J. Massenet), par l'orchestre.

7. *Les Mères*, poésie de G. Boyer (J. Massenet), par M^{me} Durand-Ulbach, accompagné au piano par l'Auteur.

8. *Trois airs de ballet du Mage* (J. Massenet), par l'orchestre.

9. *Le Poète et le Fantôme* (J. Massenet), scène chantée par M^{me} Durand-Ulbach, avec accompagnement d'orchestre.

10. *Cortège du Roi de Lahore* (J. Massenet), par l'orchestre.

L'orchestre sous la direction de l'Auteur et de M. P. Frémaux.

ANGERS. — Mardi soir, le Conseil municipal a décidé de porter de 50 à 60 le nombre des agents de police. — Avis aux agresseurs nocturnes.

Le *Journal de Maine-et-Loire* a eu avant-hier des nouvelles de M. de Châteaux. Une consultation de quatre médecins avait eu lieu le matin et l'état du malade avait été jugé beaucoup plus grave. On conçoit de sérieuses inquiétudes sur l'issue de la maladie.

— Oh ! oh ! mon petit poète ! a-t-il dit en feuilletant le cahier, nous avons composé cela si vite ! Alors, je me méfie : pas assez travaillé, mon enfant, trop sabré. Nous nous lançons dans le drame ; c'est bien de la présomption, cela, à votre âge !

— A mon âge, oui, c'est vrai, murmurai-je toute contrite, mais, Monsieur, j'ai vu le monde déjà, j'ai voyagé, j'ai vécu dans le luxe et dans la gêne, tout cela donne de l'expérience.

— Il me retint pour me forcer à tremper un biscuit dans un verre de madère, et, pendant ce temps, il parcourut des yeux la première scène.

— Eh ! mais, cela ne paraît pas mal ; les vers sont d'une bonne facture ; seriez-vous embrasée tout à coup par le feu sacré ? Auriez-vous, par hasard, conçu là quelque chose, ce que j'appelle quelque chose ?

— Et il ajusta ses lunettes sur son nez pour lire plus attentivement. Je n'osais remuer dans la crainte de le troubler. Quand il eut fini le premier acte :

— Ma petite enfant, je ne veux pas vous retenir plus longtemps ; si le reste vaut ce que je viens de voir, je vous réponds du succès. Que

Le Festival Massenet. — M. Armand Gouzien, inspecteur des Beaux-Arts, ainsi que plusieurs notabilités de l'art et de la critique, ont promis d'assister au banquet et au festival Massenet, organisés les 19 et 20 décembre par l'Association artistique d'Angers à l'occasion de son 400^e concert populaire.

RENNES. — Le *Journal de Rennes* d'avant-hier publiait cette note :

« Nous apprenons une nouvelle qui causera une vive émotion dans le diocèse.

» L'état de santé de notre vénérable archevêque, qui était souffrant depuis quelques jours, s'est subitement aggravé. La nuit dernière a été mauvaise et les nouvelles que nous avons fait prendre ce matin à l'archevêché sont alarmantes.

» Tous les catholiques du diocèse uniront leurs prières pour le rétablissement du chef vénéré du diocèse.

D'après le *Journal de Rennes* d'hier, la dernière nuit a été meilleure.

Monseigneur a reçu la sainte communion. Le vénérable archevêque connaît la gravité de son état et supporte ses souffrances avec un admirable courage.

Tirages Financiers

LE CANAL DE SUEZ

Le 94^e tirage trimestriel des obligations à lots du canal maritime de Suez a donné les résultats suivants :

Le numéro 135,723 gagne 150,000 fr.

Les numéros 302,562 et 35,609 gagnent chacun 25,000 fr.

Les numéros 235,872 et 284,413 chacun 2,000 fr.

VARIÉTÉS

Jehan, sire de Joinville, et les Angevins

EXTRAITS (Suite)

Louis IX ne se fâche point de cette saillie.

Le sentiment qu'il éprouve n'est pas celui de la colère, pas même celui d'une sainte colère ; il n'y avait point lieu d'allier ici la colère à la sainteté. Ni le roi, ni le saint ne manifeste son courroux d'une contradiction qui doit pourtant le froisser vivement dans la délicatesse de sa conscience croyante. Mais sa grande âme est souverainement bienveillante. Il est aisé de voir que cette réponse du jeune homme suscite chez le roi, en même temps qu'une profonde compassion pour la légèreté de ce contradicteur, un aimable contentement, quelque chose comme une douce gratitude envers sa loyauté, sa « preudhommie. »

Il ne voudra pas l'humilier devant témoin.

« Et quand les moines s'en furent allés, con-

diable y a-t-il donc dans cette tête blonde ? C'est le monde renversé : est-ce que les petites filles, maintenant, vont devenir auteurs dramatiques ?

» Puis, me regardant avec une soudaine méfiance :

— Là, bien franchement, c'est vous toute seule qui avez créé cela ? Personne ne vous a aidée ?

— Si, Monsieur, fis-je malicieusement ; quelqu'un m'a aidée : c'est Victor Hugo.

» Il fit un bond ; je le rassurai.

— Je n'ai pas quitté la maison, repris-je, personne n'est venu nous voir, mais le médecin a dit que Mikaëla ne pourrait guérir qu'en allant dans le Midi. Vous comprenez, il faut de l'argent absolument ; je suis tombée par hasard sur *Ruy-Blas*, que j'ai dévoré en deux heures de nuit ; cela a fait jaillir de mon âme l'étincelle qui y dormait.

— Pauvre petite ! fit l'excellent vieillard en me baisant courtoisement les mains ; combien je vous souhaite de réussir ! Mais c'est long, oh ! très long. En admettant que la pièce ait le talent nécessaire pour être acceptée, elle ne sera pas jouée tout de suite.

— Comment, Monsieur ? Mais alors... ?

tinue Joinville, il m'appela, tout seul, me fit asseoir à ses pieds, et me dit : — Comment me dites-vous cela tout à l'heure ?

Loin d'être intimidé, Joinville s'empresse de réitérer sa réponse.

« Et je lui répondit, poursuit le chroniqueur, que je disais encore la même chose. »

Un roi vulgaire, outré d'une si audacieuse obstination, l'eût châtiée sans comprendre qu'il se punissait lui-même. Saint Louis, meilleur et plus avisé, redouble ses caresses, et, pour le convaincre, dit à Joinville : « Vous parlez en étourdi fol et hâtif : car vous devez savoir qu'aucune lèpre n'est si laide que d'être en péché mortel... » Puis il développe cette pensée qui lui avait été inculquée, dès le berceau, par Blanche de Castille.

Cette petite scène de la chronique de Joinville n'est-elle pas un chef-d'œuvre d'éloquence et de simplicité ?

Que de charme aussi dans la langue de l'écrivain, de l'acteur qui la rappelle, et qui sait, en moins de dix lignes, peindre, avec tant de verve, la piété, la magnanimité, la droiture, la bonté, la délicatesse et la force du saint roi, en même temps que les qualités et les défauts de son propre caractère ! Quelle bonhomie spirituelle en ces récits !

II

La chronique de Joinville, toute remplie de ces admirables pages, est restée deux siècles et demi presque inconnue, excepté peut-être de quelques membres de la famille royale.

Et c'est à l'Anjou qu'elle doit d'avoir été tirée de l'oubli.

(A suivre.)

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 16 décembre 1891.

Le détachement du coupon de 75 centimes sur le 3 0/0 ancien ramène les transactions et ce fonds commence à regagner une partie de son coupon en montant de 95 à 95.22. Le nouveau monte à 95.02 et le 4 1/2 à 105.02.

Les fonds étrangers sont tous en reprise sur les cours de la veille, seul le Nouveau Russe est en réaction assez sensible à 78 3/8.

Les sociétés profitent de ces bonnes dispositions. La Banque de Paris est surtout demandée, elle clôture à 725 fr. en avance de 45 fr. sur hier. Le Crédit Foncier est ferme à 4,235. On annonce qu'il est concessionnaire de l'emprunt qui doit couvrir les dépenses d'assainissement de la ville de Marseille. La Société Générale dont les bénéfices progressent régulièrement a des demandes au comptant à 475. Le Crédit Lyonnais est bien tenu à 792.

Les nouvelles reçues de la souscription aux 18,000 obligations du chemin de fer de Jaffa à Jérusalem confirment toutes nos prévisions de succès. Il y a lieu d'en féliciter l'établissement émetteur Le Crédit, qui débute par une affirmation éclatante de sa puissance et de son autorité financière. Voilà qui est de bon augure pour le développement ultérieur du programme à la fois très large et très neuf que Le Crédit se propose de réaliser sur le marché français.

Hier, le conseil d'administration des mines de Lexington a décidé qu'à partir du 2 janvier, il serait payé un acompte de 6 fr. par action, ce qui porte à 45 fr. le dividende de 1891.

— Oui, mais on pourra vous avancer une somme... Je sais, moi, un vieil ami qui le ferait. Oui, ce sera long ; et puis, vous n'êtes qu'une enfant, on trompe facilement une femme, et vous ignorez la manière de traiter avec ceux auxquels vous aurez affaire. Partez vite pour ne pas rentrer trop tard chez vous, et laissez-moi achever de lire ce petit bijou, que je vous renverrai demain avec les annotations ; vous corrigerez fidèlement.

» Je le remerciai et m'éloignai, la joie dans l'âme. Le lendemain, je recevais mon manuscrit avec ces mots :

« Si je l'osais, ma chère enfant, je dirais que votre *Vestale* est une perle ; sans vous en douter, vous avez fait un petit chef-d'œuvre. Corrigez, recopiez très nettement et rappelez-moi le cahier : je me charge de l'envoyer à un de mes amis parisiens qui a ses entrées à l'Odéon ; il vous obtiendra peut-être la faveur d'être lue avant d'autres auteurs arrivés plus tôt que vous.

» Il y a une grande naïveté dans votre ouvrage, mais ce n'est plus un défaut, tant est grande la fraîcheur de vos idées. Il y a beaucoup de cœur, la pensée se maintient élevée tout le long de la pièce, l'action dra-

L'obligation Immeubles de France cote 379.75.

Les Chemins Economiques valent 400 fr.

TANIS (Manche)

Je ne sais trop comment vous exprimer toute ma reconnaissance. Depuis longtemps j'éprouvais des maux de tête accompagnés d'étourdissements et de fréquents vomissements de bile et de glaires. On me croyait sous le coup d'une attaque d'apoplexie. Depuis un mois je fais usage de vos bien-faisantes *Pilules Gicquel* (1 fr. 50 la boîte), et maintenant je n'éprouve plus aucun malaise. Soyez béni pour le bien que vous m'avez fait.

V^e AUBRY, à Tanis.

A. M. GICQUEL, pharmacien de 1^{re} classe, à Paris.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h.

Rideau : 8 h. 1/2

LUNDI 21 Décembre 1891

Avec le concours de MM. DUMAINE et TALBOT
Pour l'érection d'un monument
à M^{me} AGAR

LE BONHOMME JADIS

Comédie en 1 acte, de Mürger

LES BEAUX MESSIEURS

DE BOIS-DORÉ

Comédie en 5 actes, de George Sand

UNE POÉSIE, dite par M. DUMAINE.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux

« obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

"LA DIAPHANE"

Poudre de Riz SARAH BERNHARDT, adoptée exclusivement par les mondaines, est incomparable pour l'embellissement du visage et l'hygiène de la peau. — Quatre parfums délicats : *Marchéale*, *Violette*, *Héliotrope*, *Ylang* et quatre nuances différentes s'harmonisant discrètement avec tous les tons, font de cette poudre, le produit élégant par excellence.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue St-Jean, Saumur

P. ANDRIEU

Bon vin à 40 centimes le litre,
26 litres pour 25.

La pièce, 225 litres, 80 fr. } non logés
La 1/2 pièce, 115 litres, 42 } non logés

Rendu à domicile sans aucun frais

Garanti vin de vendange

Rhum Sainte-Lucie, 2 fr. le litre, verre compris, marque John Alvarés, de Kingston (Antilles).

On peut déguster.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

» matique est bien menée. Où avez-vous pris ce talent subit, vous qui m'avez avoué n'avoir entendu que les grands opéras et quelques comédies de salon ?

» J'eus prestement corrigé les fautes ou les faiblesses indiquées, et je couchai le fameux drame sur le beau cahier de papier blanc. J'y passai la nuit. Mais voilà que le matin, en le rapportant à mon vieil ami, je trouve une maison en deuil, des serviteurs effarés. Le bon M. Isidore venait de mourir, frappé par la congestion foudroyante.

» J'ai pleuré d'abord la belle âme ramontée là-haut, puis l'appui moral et matériel tout à la fois qui m'est enlevé.

» Je suis rentrée la tête basse. Mikaëla et Antoinette ont été aussi douloureusement surprises.

(A suivre.)

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 17 décembre, 3^e représentation du grand succès sans précédent : *MISS HÉLYETT*, opérette nouvelle en 3 actes, de Maxime Boucheron, musique d'Andran.

GRAND BAZAR UNIVERSEL

Saumur, 6, Rue d'Orléans, 6, Saumur

ENTRÉE ENTIÈREMENT LIBRE

Demain vendredi 18 courant, à partir de 7 heures du soir,

OUVERTURE DES NOUVEAUX MAGASINS

Et grande mise en vente d'Articles d'Étrennes haute nouveauté.

Comptoirs spéciaux d'articles à 20 et 65 centimes et articles d'utilité

Toutes les Marchandises seront marquées en chiffres connus et vendues absolument à prix fixe. — N'achetez donc rien sans visiter cette importante Maison dont le système est de vendre tout à petit bénéfice.

Livraisons à Domicile. - ENTRÉE ENTIÈREMENT LIBRE - Livraisons à Domicile.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE A l'amiable LES IMMEUBLES

Ci-après,
Appartenant à M. CLOUARD.

- 1° Une MAISON, à Souzay, appelée la Bessière, cour, cave, pressoir et clos derrière appelé le Petit-Clos, contenant 16 ares 50 centiares.
- 2° Jardin, situé au même lieu, contenant 22 ares, et terrain bas devant le jardin, touchant la route, contenant 5 ares 50 centiares.
- 3° Le Clos de la Bonne-Vigue, contenant 27 ares 50 centiares.
- 4° Le Clos des Bournefs, jardin et terre en luzerne, contenant 82 ares 60 centiares.
- 5° Un morceau de vigne, au Sang-de-Bœuf, contenant 16 ares 50 centiares.
- 6° Un autre morceau de vigne, au même lieu, contenant 27 ares 50 centiares.
- 7° Et un petit bois, commune de Parnay, contenant 7 ares.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Étude M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER DE SUITE

UNE MAISON NEUVE
Avec remise et écurie, située à Saumur, quai de Limoges, n° 11;

Et encore à Vendre

- 1° Les ateliers situés derrière la maison ci-dessus;
 - 2° La maison joignant, 10, quai de Limoges;
 - 3° Et un corps de bâtiment, donnant sur la rue du Bellay.
- Le tout occupé par M. Pilot.
S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire.

APPARTEMENTS à Louer, pied à terre, 63, quai de Limoges.

Étude de M^e G. LEPLATRE, notaire à Epernay (Marne).

A VENDRE

Par adjudication amiable,

Le Samedi 16 Janvier 1892, à 2 heures, à Epernay, en l'étude de M^e LEPLATRE,

Grand Etablissement de Commerce

DE VINS DE CHAMPAGNE

Sis à EPERNAY, rue du Commerce, COMPRENANT :

- Deux maisons d'habitation, bureaux, écuries, remises et communs divers;
- Cours, jardins potager et d'agrément avec serre;
- Vastes celliers, vendangeoir, pressoir et accessoires, logements d'ouvriers;
- Belles caves, d'une longueur de 1,200 mètres;
- Le tout en parfait état et récemment remis à neuf;
- Cet établissement, d'une superficie totale de 7,000 mètres, est aménagé pour une expédition annuelle de 300,000 bouteilles
- Et le terrain permet d'établir encore 800 mètres de caves.

L'ADJUDICATION aura lieu en un ou deux lots, au gré des amateurs.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e LEPLATRE, notaire à Epernay.

UNE DAME DEMANDE une place dans un magasin pour la vente.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1892

Maison de Commerce

A Saumur, rue S^t-Jean, 45
Occupée par M. Renard, marchand de chaussures.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Place du Port-Saint-Nicolas.
S'adresser à M. FAVARON, négociant, rue de la Comédie.

Robes et Manteaux

M^{me} HERVÉ a l'honneur d'informer sa clientèle qu'à partir du 28 décembre 1891, ses ateliers et salons de couture seront transférés, 6, rue d'Orléans, à Saumur, au premier étage.

JEUNE FEMME sachant travailler à l'aiguille ainsi qu'à la machine demande place.

Servirait comme femme de chambre, sait faire un petit ordinaire. Bonne référence.
S'adresser au bureau du journal.

BUREAU DE PLACEMENT

d'Employés et de Domestiques des deux Sexes.

M^{me} ANNA

Rue de la Tonnelles, 29, à Saumur.

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Dins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

SPÉCIALITÉ de DRAGÉES pour BAPTÊMES

Articles de Noël et du jour de l'An — Vannerie fine

DESSERT DE NOÛS — BONBONS FINS — THÉS — CHOCOLATS

A SAINTE-GENEVIÈVE Tapisseries Artistiques BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN
SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie
POUR CADEAUX D'ÉTRENNES

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

Épicerie Parisienne

Rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier.

IMBERT ET FILS

EXPOSITION D'ARTICLES DE NOËL

Jésus, crèches, bûches, sabots, très grand choix de petits objets pour garnitures d'arbres.

CONFISERIE SURFINE
Fondants, marrons glacés, fruits confits, bonbons et fantaisie en chocolats de la maison Devinck de Paris.

A l'occasion du réveillon, la Maison IMBERT vient de recevoir une grande quantité de Pâtés de Foies gras truffés de Strasbourg et de Ruffec, Pâtés de gibiers de toutes sortes, Pâtés d'alouettes de Gringoire, de Pithiviers.

Vins secs et mousseux de Saumur, Graves, Persac, Sauterne, Champagne.

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 DÉCEMBRE

FONDS	VALEURS FRANÇAISES	Nord	Obligations du CRÉDIT FONCIER	VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)
3 0/0	95 25	1785 —	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	Compagnie parisienne du Gaz
3 0/0 1891	95 —	1500 —	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500
3 0/0 amortissable	96 40	1037 50	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000
4 1/2 1883	105 —	1410 —	— fonc. 1880 3 0/0 r. à 500	— 6 0/0 2 ^e série
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		580 —	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	— obligations à lots
Oblig. 1855-60 3 0/0	516 —	25 —	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	Suez 5 0/0 remboursable à 500
— 1865 4 0/0	527 —	2730 —	VALEURS ÉTRANGÈRES	FONDS ÉTRANGERS
— 1869 3 0/0	416 50	93 95	Autrichien 4 0/0 or	Emprunt russe 1882 5 0/0
— 1871 3 0/0	412 50	481 50	Dettes d'Égypte 6 0/0	— 1889 4 0/0
— 1875 4 0/0	523 25	67 50	Extérieur 4 0/0	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série
— 1876 4 0/0	524 —	91 65	Hongrie 4 0/0 or	— 2 ^e
— 1886 3 0/0	410 —	91 75	Italie 5 0/0	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)
Bons de liquidation	520 —	231 —	Portugal 4 1/2 1888	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné,

MAR.

1891